

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP HAUTES-PYRENEES
1 BD DU MARECHAL JUIN
65000 TARBES

DESCAMPS MICHELE MARGUERITE
20 CHE D OSSUN
65380 AZEREIX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 05 68 141 390 348
Référence de l'avis : 22 65 4021261 06
Contrat de prélèvement : M3 65 0000014 83
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M365000001483

Numéro de propriétaire : 057 S00081 U

Département d'imposition : 650
HAUTES-PYRENEES

Commune d'imposition : 057
AZEREIX

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 06/09/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 65028

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

- **pour le paiement de votre impôt :**
SIP HAUTES-PYRENEES
1 BD DU MARECHAL JUIN
65000 TARBES
Tél : 05 62 44 40 50
- **pour le montant de votre impôt :**
SDIF HAUTES PYRENEES
CELL FONC DEP
1 BRD DU MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 09
Tél : 05 62 44 40 59

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à prélever

451,00 €

Montant de vos taxes foncières 2187,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 1 736,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue à la date limite de paiement fixée au 17/10/2022 :

15 septembre 2022	217,00 €	15 novembre 2022	17,00 €
17 octobre 2022	217,00 €		

Compte bancaire : FR21 3000 2038 390X XXXX XXX9 Q66

Identifiant de la banque : CRLYFRPP

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avis d'échéances 2023

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

16 janvier 2023	218,00 €	15 juin 2023	218,00 €
15 février 2023	218,00 €	17 juillet 2023	218,00 €
15 mars 2023	218,00 €	16 août 2023	218,00 €
17 avril 2023	218,00 €	15 septembre 2023	218,00 €
15 mai 2023	218,00 €	16 octobre 2023	218,00 €

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBHMWH	USUFRUITIER	SICRE MICHELE MARGUERITE

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	35,83 %	%	0,656 %	0,196 %	12,70 %	0,312 %	
	Taux 2022	35,83 %	%	0,79 %	0,195 %	10,20 %	0,317 %	
	Adresse	20 CHE D OSSUN						
	Base	4333		4333	4333	4333	4333	
	Cotisation	1553		34	8	486	14	2095
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Cotisation 2021	1501		27	8	532	13		
Cotisation 2022	1553		34	8	486	14	2095	
Variation	+3,46 %	%	+25,93 %	0 %	-8,65 %	+7,69 %		

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	35,46 %	%	3,49 %	67,60 %	0,875 %	26,40 %	0,801 %	
	Taux 2022	35,46 %	%	3,67 %	67,60 %	0,601 %	25,50 %	0,782 %	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	5		5			7	5	
	Cotisation 2021	2					2		
	Cotisation 2022	2		0			2	0	4
	Variation	0 %	%	%	%	%	0 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 44 €.	Frais de gestion de la fiscalité directe locale	88
La base communale des terres agricoles exonérée est de 1 €.		
Dégrèvement Habitation principale		
Dégrèvement JA État		
Dégrèvement JA Collectivité	Montant de votre impôt	2187
Références administratives : 650 50 021 028 057 057 J F		

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.